

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-8-chem | Pays \[étrangers ?\].](#) Item [Catherine II. Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de loix, 1769. | Le syllogisme du Juge.](#)

Catherine II. Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de loix, 1769. | Le syllogisme du Juge.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0310

SourceBoite_002-8-chem | Pays [étrangers ?].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Catherine II, Instruction de Sa Majesté impériale Catherine II pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de loix 1769](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb33988032j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Catherine, (1729-05-02 -- 1729-05-02)

TITRE

Instruction de Sa Majesté impériale Catherine II pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de loix

LIEU DE PUBLICATION Saint-Petersbourg

DATE

1769

EDITEUR

Saint-Petersbourg : impr. de l'Académie des sciences , 1769

Instruktion zur Bestimmung
des Grades der Freiheit
des Rechts (1769)

Le syllogisme du Juge.

39
§ 152.

On le trouve de la sorte de droit
le Juge a son syllogisme ou raisonnement
joint de la sorte proposition ou maxime et la
Loi est la ; la maxime exprime l'action convenable,
on conçoit la Loi ; la maxime est la solution
ou le point de vue. " Si le Juge, de son
chef ou pour le vice de la Loi, peut un
syllogisme de + d'une affaire criminelle et
devient incertain de sa conscience."



